



PRIÈRE

DIX HEURES

M. LINDSEY propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 211 — *Loi modifiant le Code des normes d'emploi/The Employment Standards Code Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

M. LINDSEY intervient.

M. le *ministre* PEDERSEN, M. KINEW, M^{me} la *ministre* SQUIRES, M. WIEBE, M^{mes} LAMOUREUX et FONTAINE ainsi que M. MARTIN posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* SQUIRES, M^{mes} FONTAINE et LAMOUREUX ainsi que MM. MARTIN et KINEW interviennent.

Conformément au paragraphe 24(1) du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi choisi 211.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

ALLUM
FONTAINE
GERRARD
KINEW
LAMOUREUX
LINDSEY
MALOWAY

MARCELINO (Logan)
MARCELINO (Tyndall Park)
SARAN
SELINGER
SWAN
WIEBE 13

CONTRE

CLARKE
COX
CULLEN
CURRY
EICHLER
EWASKO
FIELDING
FLETCHER
FRIESEN
GOERTZEN
GRAYDON
GUILLEMARD
HELWER
ISLEIFSON
JOHNSTON
LAGASSÉ
LAGIMODIERE

MARTIN
MAYER
MICHALESKI
MICKLEFIELD
MORLEY-LECOMTE
NESBITT
PEDERSEN
PIWNIUK
REYES
SCHULER
SMITH (Southdale)
SMOOK
STEFANSON
TEITSMA
WHARTON
WOWCHUK
YAKIMOSKI 34

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} STEFANSON, *ministre de la Justice et procureure générale*, fait une déclaration au sujet de l'Opération ruban rouge de MADD Canada.

M^{me} FONTAINE et, avec le consentement de l'Assemblée, M^{me} LAMOUREUX font des observations sur la déclaration.

Conformément au paragraphe 27(1) du *Règlement*, M. le *ministre* SCHULER, M. MARTIN, M^{mes} FONTAINE et LAMOUREUX ainsi que M. YAKIMOSKI font des déclarations de député.

Après la période des questions orales, la présidente rend la décision suivante :

Pendant les débats portant sur les deuxièmes lectures le jeudi 30 novembre 2017, le député d'Assiniboia a invoqué le *Règlement* au sujet de commentaires faits par la députée de St. Johns.

Il a indiqué qu'elle avait utilisé un mot très grave ayant des répercussions importantes et que ce mot était, selon lui, de nature diffamatoire.

Le président adjoint a mis l'affaire en délibéré.

J'ai consulté le *hansard* de l'après-midi en question et j'ai constaté que les commentaires de la députée de St. Johns portaient sur un rappel au *Règlement* qu'avait soulevé le député d'Assiniboia, lequel avait été déclaré irrecevable.

Le député d'Assiniboia a indiqué qu'il y avait déjà eu des cas où des mots d'une gravité semblable avaient été prononcés et que les députés en question s'étaient excusés pour toute déclaration trompeuse. Bien que certains commentaires faits par les deux députés au cours de l'après-midi en question puissent être perçus comme étant irrespectueux, je ne trouve pas qu'ils sont non parlementaires dans la situation qui nous occupe.

La présidence dispose de latitude à l'égard de décisions portant sur les questions de langage et étant donné qu'elle tient compte du contexte dans lequel les mots sont utilisés. À la page 619 de leur ouvrage intitulé *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, O'Brien et Bosc indiquent que « [l]a codification du langage non parlementaire s'est révélée impossible, car c'est du contexte dans lequel les mots ou phrases sont utilisés que la présidence doit tenir compte lorsqu'elle décide s'ils devraient ou non être retirés ».

En raison des motifs précités, je conclus que le rappel au *Règlement* est irrecevable.

Je comprends que les députés puissent avoir de fortes convictions relativement aux questions débattues à l'Assemblée et qu'ils critiquent parfois les propos tenus au cours des débats. Néanmoins, comme je l'ai mentionné dans une décision rendue le 27 novembre, il n'est pas acceptable que des opinions divergentes entraînent des accusations et un échange de paroles dures et j'aimerais que les députés soient conscients de leurs déclarations et de leurs actes à l'Assemblée.

Je remercie les députés de l'attention qu'ils ont accordée à cette décision.

Présentation et lecture de pétitions :

M. KINEW — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (A. Cloutier, C. Allan, O. Hanlon et autres)

M. ALLUM — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M. ALTEMEYER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (V. Schwartz, O. Auecilla, K. Werbiski et autres)

M. LINDSEY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M^{me} MARCELINO (Logan) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M. GERRARD — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à revenir sur sa décision de fermer la clinique de soins primaires Corydon et à rouvrir le centre de soins d'urgence Misericordia. (L. Karp, A. Schroedter, E. Rhodes et autres)

M. MARCELINO (Tyndall Park) — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

M. SWAN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (B. Empey, J. Soder, P. Santin et autres)

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (K. Meaud, M. McMillan, W. Krueger et autres)

M^{me} FONTAINE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba. (R. Chastko, A. Creaser, C. Creaser et autres)

M. WIEBE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à annuler les coupes et les fermetures qui nuisent à l'accès des patients à des soins de santé de qualité en temps opportun et à effectuer de véritables investissements dans le système de soins de santé public manitobain qui procureront aux patients des retombées directes telles que l'amélioration de l'accès aux soins primaires, l'élaboration d'un plan provincial de ressources humaines en santé, l'augmentation du nombre de foyers de soins personnels financés par l'État dans la province et l'amélioration de l'efficacité dans le cadre des tests diagnostiques offerts dans les établissements de santé du Manitoba.

Avant la période réservée aux griefs, M. FLETCHER soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 38(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre la discussion d'une question urgente d'intérêt public portant sur le refus du gouvernement provincial de prendre des mesures immédiates visant à améliorer la démocratie au Manitoba.

M. FLETCHER et M. le *ministre* CULLEN interviennent sur l'urgence de la motion. La présidente rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner à l'égard de la motion présentée par le député d'Assiniboia. L'avis exigé en vertu du paragraphe 38(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat. Il faut aussi que celle-ci ne puisse être soulevée de façon raisonnable à un autre moment.

J'ai écouté attentivement les arguments proposés. Bien que cette question puisse soulever des inquiétudes chez certains Manitobains, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si la motion n'est pas débattue aujourd'hui. Je voudrais également préciser qu'il existe d'autres occasions permettant au député de soulever cette question.

C'est donc très respectueusement que je déclare la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

Jeudi 7 décembre 2017

M^{me} la *ministre* STEFANSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 11 — *Loi sur la vente au détail responsable et sécuritaire du cannabis (modification de la Loi sur la réglementation des alcools et des jeux et de la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries)/The Safe and Responsible Retailing of Cannabis Act (Liquor and Gaming Control Act and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Act Amended)*.

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON intervient.

M^{mes} FONTAINE et LAMOUREUX ainsi que MM. GERRARD et SWAN posent des questions à la ministre.

M. le *ministre* CULLEN propose l'ajournement du débat. La motion, mise aux voix, est rejetée.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* CULLEN, M^{me} LAMOUREUX et M. FLETCHER interviennent. Aucun député n'obtient le droit de parole pour la reprise du débat.

M^{me} la *ministre* STEFANSON dépose le message de la lieutenant-gouverneure recommandant l'affectation de recettes publiques à l'application du projet de loi 11.

(Document parlementaire n° 18)

La séance est levée à 16 h 38.

La présidente,

Myrna Driedger